

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU GERS / COMMUNE DE MASSEUBE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
FINANCES PUBLIQUES- SUBVENTIONS

DATE		NOMBRE DE MEMBRES			SUFFRAGES		
Séance	Convocation	Afférents au Conseil Municipal	Présents	Qui ont pris part à la délibération	Pour	Contre	Sans opinion
13 décembre 2023	08 décembre 2023	16	12	14	14	0	0

L'an deux mille vingt-trois et le treize décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Roger BREIL, Maire de la Commune.**

Présents : Mesdames COURREGES Ghislaine, DATTAS Betty, DELRIEU Nelly, MILESI Isabelle, SOURIGUERE Véronique et Messieurs, BOUCHER Daniel, BREIL Roger, DANIELI Sébastien, DUTOYA Raymond, GARBAY Jacques, NADALET Christian et RIEU Alain.

Excusés : Mesdames BONNET Marie-Josée, LABAT Marie-Paule et Monsieur BIFFI Patrick.

Absent : Monsieur CANO Anthony.

Procuration : Monsieur BIFFI Patrick a donné procuration à Monsieur BOUCHER Daniel
Madame BONNET Marie-Josée a donné procuration à Monsieur DUTOYA Raymond

Monsieur Jacques GARBAY a été nommé secrétaire de séance.

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REHABILITATION ET L'AMELIORATION ENERGETIQUE DE LA MAIRIE DE MASSEUBE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que la commune vise la réhabilitation de ses équipements et notamment l'amélioration énergétique de ceux-ci en vue d'une maîtrise de l'ensemble des dépenses.

Après avoir procédé à un remplacement massif du parc de l'éclairage urbain, la commune souhaite poursuivre cette démarche en réhabilitant l'équipement symbolique qu'est la Mairie.

Réhabiliter la Mairie permettra :

- d'asseoir la politique de la Commune en matière de chasse à la dépense d'énergie
- d'améliorer le confort des usagers et du personnel de mairie,
- d'apporter aux citoyens de nouveaux services,
- de conférer une image plus contemporaine à ce bâtiment

Le montant du projet s'élève à 392 320,47 € HT.

Le financement de l'opération s'établit comme suit :

- Subvention Etat (50%) sollicitée 196 160,24€
- Subvention Région (15%) sollicitée 58 848,07€
- Subvention Département (10%) sollicitée 39 232,05€
- Solde Fonds propre Mairie (25%) 98 080,12€

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération décide :

- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs aux travaux de la réhabilitation et de l'amélioration énergétique de la Mairie.
- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions.
- ⇒ de demander à Monsieur le Sous-Préfet de bien vouloir enregistrer la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Roger BREIL.

